

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 DECEMBRE 2021

Conseillers Municipaux Présents : Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIERE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI, Franck GIRBEAU

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à M. Erhan POLAT,

Conseillers Municipaux Absents : M. Alain CARALP

Secrétaire de Séance : M. Michel FAUGERES

Monsieur CALMEL, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur CARALP, Maire, prend la présidence de l'assemblée.

* Approbation du procès-verbal de la séance du 13 SEPTEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité.

* Compte rendu des décisions du Maire

13 Septembre : Vente de la case n°22 de cet équipement est accordée à Mrs GIRBEAU Franck et LEGENDRE Denis domiciliés 430 chemin de la Gaillague à COLOMBIERS pour un montant de 1 000 €

22 septembre : Attribution des marchés pour la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 Montarels

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 14 500 € HT à la Société BETU à Béziers,
Réalisation d'une évaluation environnementale : 4 695 € HT à CBE SARL à Vendargues
Soit un montant total HT de 19 195 € HT, soit 23 034 € TTC

22 septembre : Contrat de prêt d'un montant de 600 000 € sur une durée de 20 ans pour la construction du Centre Municipal de Santé
Taux fixe de 0.81 % avec périodicité trimestrielle et échéances constantes
Commission d'engagement : 0.10 %

28 septembre : avenant attribué à l'entreprise ALU PERPIGNAN – 299 Bd Marius Berliet – 66000 PERPIGNAN, pour un montant HT de 4 103 €

- Création d'une poignée ventouse en complément de la 3 points sur la porte d'accès. (520 €)
- Mise en place de stores rouleaux intérieures à manoeuvre manuel. (3 583 €)

27 octobre : attribution du marché pour la FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS à l'entreprise : **SHCB SAS - 100, Rue de Luzais - 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER**

Pour les enfants de 3 à 6 ans : 2.76 € HT, soit 2.91 € TTC
Pour les enfants de 7 ans et plus et les adultes : 2.81 € HT, soit 2.96 € TTC
Repas de secours : 2.81 € HT, soit 2.96 € TTC

Repas froid : 2.91 € HT, soit 3.07 € TTC

Mise à disposition du four à titre gracieux.

Durée du marché : 1 an à compter du 5 novembre 2021 renouvelable 2 fois par tacite reconduction

04 novembre : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la voirie et des trottoirs de la traversée du Canal et de l'avenue de Béziers aux abords du parc de la noria, au **Cabinet BEI à Béziers pour un montant HT de 11 064 €**

04 novembre : avenant attribué à l'entreprise ALU PERPIGNAN – 299 Bd Marius Berliet – 66000 PERPIGNAN, pour un montant HT de 997.91 € (dont une remise de 50.09 € HT

- Création d'une ouverture dans le chassis fixe existant de la salle d'attente comprenant l'incidence sur le store : **568 €ht**

- Mise en place de tôles d'habillage permettant le camouflage de l'appui béton : toles galvanisées et antidérapantes en chanfreinées facilitant l'accès des PMR (480 €)

Et avenant attribué à l'entreprise BRAULT à Béziers

- Réalisation d'un enrobé de finition sur le cheminement piéton en ciment stabilisé
Montant de la plus-value : 500 €ht

08 novembre : Vente de la case n° 23 à Mme Viviane PIREs, rue de la justice pour un montant de 1 000 €

29 novembre : attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la SARL ESKIS Paysagistes à MONTPELLIER pour la requalification de la place de la Noria pour un montant HT de 33 188 €

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Contrat d'entretien des espaces paysagers par l'éco-pâturage avec la société SUD'ECO

Montant annuel du contrat : 6 810 € pour une superficie totale de 48 200 m² - adopté à l'unanimité

2. Créations de postes

A compter du 1^{er} janvier 2022, sur le budget annexe « maison des jeunes »

- 1 poste d'Adjoint d'Animation à 30 heures
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe : 35 heures

A compter du 07 février 2022 sur le budget principal

- 1 poste d'Adjoint Administratif à temps plein

A compter du 1^{er} mars 2022 sur le budget annexe « Centre Municipal de Santé »

- 1 poste de sage-femme à temps plein.

Ce poste a vocation à être occupé par un agent contractuel sur la base de l'Article 3.3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité

3. Mise à jour du RIFSEEP

Ajout du cadre d'emplois de sages-femmes et des contractuels. – adopté à l'unanimité

4. Ouverture Dominicale des commerces pour l'année 2022

9 dimanches pour la branche alimentaire – 11 dimanches pour la branche non alimentaire
Adopté à l'unanimité

5. Signature du contrat d'assurance aux risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2022

Contrat à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025

Agents CNRACL : Taux de cotisation : 6.49 % de la masse salariale avec 15 jours de carence

Agents IRCANTEC : Taux de cotisation : 1.73 % de la masse salariale avec 15 jours de carence

Adopté à l'unanimité

6. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la rue des écoles

Financement du Département à hauteur de 149 205 € - adopté à l'unanimité

II – QUESTIONS FINANCIERES

7. Décision modificative n°1 du budget annexe « photovoltaïque »

		Dépenses
2315	Installations, matériels et outillages techniques	- 34 500 €
2153	Installations à caractère spécifiques	+ 34 500 €
	TOTAL	

Adopté à l'unanimité

8. Décision modificative n° 1 du budget annexe « jeunesse »

		Dépenses	Recettes
7552	Prise en charge du déficit du budget annexe		+ 7000 €
6411	Personnel titulaire	+ 7000 €	
	TOTAL	7 000 €	7 000 €

Adopté à l'unanimité

9. Décision modificative n° 1 du budget général

Section de fonctionnement

		Dépenses	Recettes
74834	Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		+ 14 750 €
615232	Réseaux	+ 7000 €	
6521	Déficit du budget annexe	+ 7000 €	
7398	Reversement taxe de séjour	+ 750 €	
	TOTAL	14 750 €	14 750 €

Section d'investissement

		Dépenses	Recettes
1323	Subventions d'investissement département		+ 149 205 €
1342	Amendes de police		+ 235 000 €
202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	+ 11 000 €	
2031	Frais d'études	+ 6 000 €	
2051	Concessions et droits similaires	+ 6 000 €	
2112	Terrains de voirie	+ 1 200 €	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 1 000 €	
2151	Réseaux de voirie	+ 160 000 €	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 3 000 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 3 000 €	
2312	Terrains	43 005 €	
202001/202		- 98 519.56 €	
20201/2031		+ 98 519.56 €	
020	Dépenses imprévues	150 000 €	
	TOTAL	384 205 €	384 205 €

Adopté à l'unanimité

10. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget général et du budget annexe « Centre Municipal de Santé » pour l'année 2022

– sur le Budget Général ci-après :

Chapitre	Rappel budget 2021	Montant autorisé (25 maximum) %
20-Immobilisations Incorporelles	36 000 €	9 000 €
21-Immobilisations Corporelles	1 230 982	307 745 €
23-Immobilisation en cours	503 005€	125 751 €
Opération 1701 – Bâtiment rue des écoles	491 257 €	122 814 €
Opération 1703- Mur de soutènement rue du Lavoir allée des Lavandières	20 159 €	5 039 €
Opération 202001- ZAC des MONTARELS	103 279 €	25 819 €

– Sur le Budget Annexe du Centre de Municipal de Santé ci-après :

Chapitre	Rappel budget 2021	Montant autorisé (25 % maximum)
20-Immobilisations Incorporelles	13 080 €	3 270 €
21-Immobilisations Corporelles	881 589 €	220 397 €

Adopté à l'unanimité.

11. Subventions aux associations – 2^{ème} part

ASSOCIATIONS	2021 2 ^{ème} part
ATELIER DES AMIS	310
CULTURE ART ET PATRIMOINE	800
STUDIO C	750
ECOLE DE RUGBY	1000
ENERGIE ET SANTE	155
FNACA	310
JKD Protection	155
LA BANDE A JOJO	100
TENNIS COLOMBIERAIN	960
USCNM VIA DOMITIA	4400
RANDO COLOMBIERS 34	150

Adopté à l'unanimité

12. Subvention exceptionnelle à la Ligue contre le Cancer

Montant reversé suite à la journée des associations : 1 370 € - adopté à l'unanimité

13. Subvention exceptionnelle à l'association « Léo »

Montant alloué : 300 € - adopté à l'unanimité

14. Versement anticipé des subventions aux coopératives scolaires

Versement avant le vote du budget primitif et dès le mois de janvier pour un montant de :

- Section élémentaire : 7 700 €
- Section maternelle : 1 725 €

Adopté à l'unanimité

15. Prise en charge de la facture de la Société des auteurs et Compositeurs Dramatiques adressée à la compagnie de théâtre.

Montant de la facture : 64.90 € - adopté à l'unanimité

16. Demande de subvention dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2022

Travaux de réhabilitation des écoles (gouttière et descente d'eau pluviale, traitement du bois de charpente, réfection totale de la toiture, réalisation d'un faux plafond en dalles sur 4 classes – Audit sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux et Travaux d'extension de la vidéosurveillance et adopté à l'unanimité

17. Participation au Fonds de soutien aux agriculteurs sinistrés par le gel du 7 avril 2021*

Aide octroyée de 2700 € - adopté à l'unanimité

18. Fixation du tarif de location de la Salle des Loisirs

Pour les extérieurs : 200 € HT la demi-journée – 300 € HT la journée

Pour les colombiérains : 100 € la demi-journée – 200 € la journée

Selon les horaires suivants : 8h à 14 heures le matin ou 14 heures à 21 heures l'après midi ou 8h à 21 heures la journée

Adopté à l'unanimité

III – URBANISME

19. Ouverture à l'urbanisation de la zone « AU0 » des Montarels

Principe d'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 des montarels – adopté à l'unanimité

IV - INTERCOMMUNALITE

20. Convention cadre du pacte financier et fiscal entre la CC la Domitienne et la commune pour l'année 2021

Fonds de concours pour la commune à hauteur de 12 812 € correspondant au financement de fonctionnement des bâtiments communaux – adopté à l'unanimité

21. Convention de redevance spéciale et approbation du règlement pour la collecte et le traitement des déchets

Facturation du service de la collecte et du traitement des déchets des équipements et bâtiments communaux à la communauté de communes La Domitienne – montant calculé en fonction du litrage annuel, soit près de 13 000 € - adopté à l'unanimité

22. Révision du règlement intérieur du réseau médiathèques et ludothèque en Domitienne

Assouplissement des règles d'usage, accroissement de quotas et de durée de prêts – ajout des prêts de liseuses et de jeux – adopté à l'unanimité

V – INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Thierry PUJOL informe du maintien des festivités de Noël le vendredi 24 décembre avec des châteaux gonflables pour les enfants de 12h à 18h, des chants de Noël et un apéritif à 18h30, une troupe de feu à 18h30 et le feu d'artifice à 19 heures.
- ❖ Mme GOUZILLE informe que la distribution des colis de Noël aux seniors ne pouvant se déplacer se fera ce samedi 11 à 10 heures – les autres personnes viendront retirer leur colis en mairie selon les indications mentionnées dans le courrier.

La séance est levée à 20h30

Affiché et Publié
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales
Fait à Colombiers, le 13 décembre 2021
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué,
Thierry CALMEL